

E 7474

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 5 juillet 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 5 juillet 2012

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un suppléant espagnol du Comité des régions.

11849/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 26 juin 2012 (27.06)
(OR. en)**

11849/12

CDR 63

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

**Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant espagnol du Comité
des régions**

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un suppléant espagnol du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Francisco DE LA TORRE PRADO,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Est nommé suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

- M. Fernando MARTÍNEZ MAILLO, *Presidente de la Diputación de Zamora.*

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président
